

ACTIVITÉ ANIMÉO : DU CE1 AU CM2
(condition requise : savoir nager)

OBJECTIFS : Perfectionnement de la natation et découverte de toutes les activités aquatiques sous forme ludique

IDENTIFICATION DE L'ENFANT :

M F
 NOM DE FAMILLE : Prénom :
 Date de naissance : ___ / ___ / ___

IDENTIFICATION DU PARENT :

NOM DE FAMILLE (père ou mère) : Prénom :
 Adresse postale :
 Code postal : _____ Ville :
 ☎ domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ ☎ portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 Personne à prévenir en cas d'accident :
 ☎ fixe ou portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___
 J'autorise Glisséo à m'envoyer du courrier électronique pour recevoir des informations pratiques : oui non
 Adresse courriel : @
 > merci d'écrire bien lisiblement.

CHOIX DU CRÉNEAU HORAIRE (voir page 2) : test obligatoire avant l'inscription.

Abonnement de septembre à juin : 112,00€* Jour d'activité** : le mercredi de ___ h ___
 * Tarif 2019 ** Sous réserve de la disponibilité des bassins.

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
 certifie : - avoir pris connaissance des conditions d'inscription, d'organisation et déclare y souscrire sans réserve, (page 2)
 - autorise Glisséo à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence,
 - être en possession d'une assurance en responsabilité civile couvrant l'activité sportive.

Les activités proposées sont physiques et sportives et peuvent être intenses. En cas de doute sur l'état physique de votre enfant, nous vous invitons à prendre un avis médical.

Voir en page 2, l'extrait de l'article 8 : Droit d'entrée du règlement intérieur

Le complexe Glisséo met en oeuvre un traitement des données à caractère personnel ayant pour finalités : la souscription à un abonnement, l'inscription et la gestion des usagers aux activités proposées, l'élaboration de statistiques de fréquentation, la facturation des différents services, le contact par mail pour la communication sur les activités et les événements Glisséo. Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun autre destinataire. Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018, qui constitue le texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel, les personnes inscrites bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité des données, d'opposition au traitement des données, d'information d'une violation des données en cas de risques élevés pour les intéressés.

Fait à : Le : ___ / ___ / ___
Signature obligatoire (précédé de la mention « lu et approuvé »)

CADRE RÉSERVÉ A GLISSEO

Date réception inscription : ___ / ___ / ___		Chargé d'accueil :	
Commentaire :			
1er paiement		2ème paiement	
Date :	___ / ___ / ___	Date :	___ / ___ / ___
Mode :	Mode :
Montant :	_____, ___ €	Montant :	_____, ___ €
Chargé d'accueil :	Chargé d'accueil :

Créneaux horaires proposés (période scolaire uniquement)



GLISSÉO
- PATINOIRES - FITNESS - PISCINES -

Jour	Mercredi	
Créneaux horaires	10h00 - 10h45	11h00 - 11h45

RÈGLEMENT SPECIFIQUE DES COURS D'ANIMÉO

1- Les modalités d'inscriptions :

Les inscriptions aux cours s'effectuent par saison sportive de septembre à juin de l'année suivante.

Chaque demande d'inscription sera classée par date d'arrivée et sera intégrée à une liste d'attente du cours choisi. Les périodes d'inscription sont disponibles à l'accueil de Glisséo.

L'inscription s'effectuera sur un créneau défini et définitif en fonction des places disponibles et sous réserve de paiement. A défaut de paiement au premier cours de la saison, Glisséo se réservera le droit d'annuler votre pré-inscription et d'en prendre une nouvelle.

Les abonnements aux cours d'animéo sont valables de septembre à juin de la saison en cours. Toutes les cartes sont remises à 0 au 30 juin.

Pour tout nouvel abonnement, le client sera redevable de 2,50 € pour tout achat ou remplacement d'une carte à puce (tarif 2020)

Avant chaque cours, l'abonné devra signaler sa présence à l'accueil et prendre un bracelet qui devra être rendu à la fin de chaque cours à l'accueil.

Pas de cours pendant les vacances scolaires, les jours fériés et les vidanges techniques. (dates indiquées sur le courrier et le calendrier distribué en début de saison)

Les inscriptions peuvent s'effectuer tous les mercredis matin sur les cours habituels (10h ou 11h).

Pendant les vacances scolaires, les caisses sont dédiées en priorité aux clients des séances publiques (**se présenter de préférence après 16h pour les inscriptions**).

Les utilisateurs sont priés de se conformer au règlement intérieur de Glisséo affiché dans le hall d'accueil.

La fiche d'inscription à l'activité choisie et le règlement intérieur constituent le seul cadre des relations juridiques entre le client et Glisséo.

2- Compléments d'informations :

La convocation est envoyée par courrier postal environ 15 jours avant le début de la saison pour laquelle l'inscription a été retenue.

Un test obligatoire avant le paiement sera fait lors du premier cours (y compris pour ceux qui étaient sur la saison précédente). Il validera ou non l'inscription de votre enfant.

Le paiement s'effectuera obligatoirement à l'issue du test, si le maître-nageur déclare votre enfant apte.

Extrait de l'article 8 du règlement intérieur applicable aux usagers du complexe : **DROIT D'ENTRÉE**

ABONNEMENTS

Plusieurs formules d'abonnement sont proposées aux usagers. Chaque abonné reçoit, après acquittement de l'abonnement correspondant, un support d'accès personnalisé et nominatif comportant les conditions d'utilisation de l'abonnement.

Pour tout achat d'abonnement (hors rechargement) un support sera facturé au client selon le tarif en vigueur qui en deviendra le propriétaire.

Le prix de l'abonnement est celui en vigueur au jour de la signature par l'abonné ou à la date de renouvellement de l'abonnement.

La carte d'abonné est exigée à l'accueil de Glisséo. Elle peut être laissée dans le casier au vestiaire. Toutefois, sa présentation peut être demandée à tout moment par le personnel de l'établissement.

En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte d'abonné, l'établissement d'un duplicata sera facturé au tarif en vigueur et ne sera pas remboursée même si la carte originale était retrouvée.

Aucun traitement commercial ne sera effectué en raison des fermetures annuelles obligatoires.

Uniquement durant la période de validité pour tout type d'abonnement, l'usager pourra transmettre un seul certificat médical justifiant l'inaptitude à la pratique d'une activité sportive au minimum de 15 jours pour demander une prorogation de la date de validité conformément à la durée d'absence.

Si pour des raisons dûment justifiées de santé ou de mutation professionnelle, l'abonné est définitivement empêché de bénéficier des prestations de Glisséo (certificat médical, attestation de l'employeur), il pourra demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé adressé à Glisséo dans les 2 mois qui suivent la survenance de la cause. Ce remboursement s'effectuera au prorata temporis.

Un forfait "Frais de traitement de dossier" sera appliqué à chaque demande de remboursement selon la grille tarifaire en vigueur. Au terme de la validité de l'ensemble des cartes d'abonnement ou bons, aucun report du solde créditeur ou de la durée, aucune compensation ou remboursement ne seront consentis même en cas de non-utilisation.

La carte d'abonné est personnelle et non cessible. Le prêt, la revente, la location à un tiers constituent des infractions au présent règlement pouvant entraîner la résiliation de l'abonnement.

Extrait de l'article 15 du règlement intérieur applicable aux usagers du complexe : **PRATIQUE DES ACTIVITÉS**

Cholet Sports Loisirs et la Direction de l'établissement déclinent toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale pour les activités proposées à l'intérieur du complexe Glisséo et rappellent qu'il appartient à tous les usagers de s'assurer auprès d'un médecin de leur aptitude pour la pratique des dites activités.

Toutes les activités relèvent de conditions particulières inscrites au dos des fiches d'inscription. Ces conditions décrivent les modalités générales telles que les formalités d'inscription et l'organisation des cours. Les activités sont planifiées sous réserve de disponibilité des espaces et peuvent donc être modifiées ou annulées sans préavis par conséquent. Ils ne donnent lieu à aucune compensation, ni remboursement.

Les cours et activités commerciales sont du ressort exclusif du personnel de Glisséo, titulaire d'un brevet d'État d'éducateur sportif ou d'un titre jugé équivalent.

La douche et le passage dans les pédiluves sont obligatoires avant d'entrer dans les bassins.